



## Conseil Municipal : séance du 23 juillet 2014

### Registre des délibérations

L'an deux mille quatorze le mercredi 23 juillet, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Pouvoirs :	1
<b>Votants :</b>	<b>18</b>
Absents :	2
Date de convocation	
17 juillet 2014	

**Étaient présents :** Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Valérie COULBARY, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Ralph MILLERAND, David CHEVALLIER.

**Excusé :** Eric JAMET (pouvoir à Murielle CHAPU)

**Absent :** Brigitte SAINT-CAST

**Secrétaire de séance :** Yves MABILEAU

## INTERCOMMUNALITE

Gilles TALLUAU, et Sylvie BELLANGER élus communautaires ont donné compte-rendu des différentes réunions de l'Agglo auxquelles ils ont participé.

### SIVM

#### Circuit Vélo cantonal

Gilles TALLUAU, Maire rappelle qu'en 2009, dans le but de développer l'attrait touristique du canton, le SIVM a créé une boucle cycliste cantonale composée d'un circuit principal de 80 kms et de 8 boucles communales à thème ; Désormais, des liaisons sont prévues avec la Loire à Vélo, les boucles de l'Authion et le Bourgueillois. Ces circuits ont été réalisés par et aux frais du SIVM avec une aide de la Région des Pays de la Loire.

Pour Varennes, Alain LECHAT est référent pour aider le maître d'œuvre, cabinet INDDIGO qui a été recruté afin d'assurer le suivi de la mise en place du balisage et la sécurisation du circuit.

Les délégués ont arrêté la dénomination du circuit comme suit :

« **entre Loire et Forêt** » pour l'itinéraire principal de 33 kms, avec une variante « **des Pins** » de 21 kms.

#### Formation des élus

Une formation sur le thème « maîtrise des fondamentaux de l'urbanisme » dispensée par le CAUE aura lieu à Varennes le 20/09/2014 pour 20 à 25 élus du canton. Le coût est compris entre 600 et 700 € la ½ journée soit environ 30 € par élus financés par la collectivité.

**SCOT :** Gilles TALLUAU a donné lecture de la lettre du préfet qui attire l'attention sur les modalités de mise en œuvre des dispositions du code de l'urbanisme applicables en l'absence de SCOT du Grand Saumurois approuvé ; extrait cité : « la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), en l'absence de SCOT doit être consultée, .... , dès lors qu'un projet de révision de document d'urbanisme a pour conséquence une réduction des surfaces des espaces agricoles. »

**PLAN ORSEC :** Michel LAMAND a participé à la réunion organisée par la préfecture dans le cadre de la prévention des risques inondations.

**Agence Postale :** Le Maire, Gilles TALLUAU a rencontré M. FERRÉ représentant de La Poste dans notre secteur. Une tablette numérique va être mise à la disposition des usagers. L'agence de Varennes fait partie des quatre meilleures du département : il remercie Muriel et Sandra.

**DAB :** le crédit mutuel a été sollicité par courrier du Maire pour étudier le projet de distributeur automatique de billet.

### AMF : Motion de soutien – Baisse Dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours

financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Varennes-sur-Loire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Varennes-sur-Loire soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

## **BOUCHERIE**

Un candidat s'est manifesté pour occuper la future boucherie dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2015-2016. Ce dernier est originaire du Nord de la France, il tient déjà une boucherie charcuterie et son épouse fait les marchés à bord d'un camion « boucherie-charcuterie ».

## **SECURITE**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Préfet de Maine et Loire, par courrier du 25 juin 2014, nous informe qu'il y a lieu de désigner un élu-référent pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière. « Ce référent serait le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière et veillerait à la prise en compte de enjeux de sécurité, action fondamentale dans la poursuite de la baisse de la mortalité sur les routes de notre département. »

Le Conseil Municipal DESIGNÉ à l'unanimité, Valérie COULBARY référente sécurité routière.

## **LOTISSEMENT « La Malaiserie »**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté municipal 2006 en date du 17 mai 2006 reçu en sous-préfecture de Saumur le 22 Mai 2006 portant autorisation de lotir et d'aménager le lotissement de « la Malaiserie »
- Vu l'arrêté municipal en date du 31 mai 2007 portant l'autorisation de différer les travaux de finition de ce lotissement,
- Vu le certificat administratif du Maire de Varennes sur Loire en date du 31 Mai 2007 certifiant que les prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir sont exécutées, exception faite des travaux de finition et que des permis de construire peuvent être délivrés.
- Vu l'article 16 de la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 qui redéfinit les règles applicables en matière de TVA aux opérations immobilières à compter du 11 mars 2010
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 mai 2010 fixant le prix du mètre carré de terrain à 48,50 euros TVA sur marge incluse.
- Vu la promesse d'acquisition de terrain signée par **Mme KLEIN Noella** domiciliés à **VARENNES SUR LOIRE 11 rue de la Paix**.
- **AUTORISE** la vente au profit de **Mme KLEIN Noella** de la parcelle de terrain sise lotissement de "La Malaiserie" à VARENNES sur LOIRE cadastrée section AB **764 lot 31** d'une superficie de 533M<sup>2</sup> moyennant le prix de **25 850,50 € TVA sur marge incluse**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Monsieur le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> adjoint à signer l'acte authentique qui sera établi par **Me ZENNER**, notaire à ALLONNES 49650.

## **MSP**

**Point de situation** : La pré-réception des travaux de la maison de santé aura lieu le samedi 31 juillet. La commune est toujours en quête d'un médecin généraliste. Le kinésithérapeute et l'infirmière occuperont les lieux le 1<sup>er</sup> octobre. Gilles TALLUAU, Maire informe le conseil municipal que Mme ANNEREAU souhaite entrer dans les lieux dès le 1<sup>er</sup> Août 2014. Il est convenu avec les professionnels de santé que les frais notariés d'établissement du bail sont pris en charge pour 50% par la commune et 50 % par le locataire. Les charges mensuelles seront réparties au prorata de la surface des cabinets.

Vu le protocole d'accord signé par Mme ANNEREAU GUEDON, Podologue,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la location du cabinet de Podologue à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 ;
- **FIXE** le montant du loyer de base à 330 € ;

## **Adhésion 2014 et 2015 à PLANTE & CITÉ**

François BERNARD rappelle que l'adhésion 2014 à Plante et Cité est fixée à 105 € pour les communes inférieure à 2000 habitants.

Si la commune s'engage à adhérer pour l'année 2015, l'adhésion 2014 est proposée à demi-tarif soit 52.50 € pour 2014. CONSIDERANT qu'il y a un intérêt pour la commune de Varennes-sur-Loire et son service des espaces verts, à participer à la dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques en matière de développement durable de cette association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'adhérer à Plante & Cité, en 2014 pour un montant de 52,50 €,
- de s'engager à adhérer en 2015 pour l'année entière.

## **Travaux de balayage de la commune**

La SMAE propose une convention pour le balayage des rues du centre bourg et environs. Les différentes solutions sont expliquées et après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour un passage une fois par trimestre pour 9,5 kms.

Le coût annuel de cette prestation est estimé à environ 2 816 € auquel il faut rajouter le coût de retraitement des déchets estimés (2 ou 3 tonnes par an) qui s'élève à environ 13 € la tonne.

Alain LECHAT 3<sup>ème</sup> adjoint précise que ce nettoyage ne pourra être effectif qu'à la fin dès que les travaux d'effacement des réseaux

## **VEOLIA : contrat de contrôle et entretien des hydrants (31 poteaux d'incendie)**

Une proposition de convention d'entretien sur notre parc de poteaux incendie nous a été proposée par VEOLIA. En effet, ce présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles VEOLIA s'engage à effectuer les prestations de contrôle et d'entretien sur les hydrants localisés sur le périmètre de Varennes-sur-Loire. Le nombre des hydrants est fixé à un tiers par an pour les prestations A et B. Coût annuel 1 687,95 € H.T. Le coût

## **ESVV : demande de main courante 2<sup>ème</sup> terrain du stade**

Le Maire Gilles TALLUAU souligne que cette association se mobilise beaucoup pour encadrer les jeunes et n'attend pas tout de la collectivité en organisant des manifestations. L'entente sportive Varennes-Villebernier a demandé la construction d'une main courante autour du deuxième terrain de football pour accueillir des matchs officiels dans un cadre règlementaire imposé par FFF. Michel LAMAND précise que les devis présentés s'élèvent à environ 5 500 € pour la fourniture et autant pour l'installation de cette main courante. Il est proposé une étude plus approfondie de ce dossier en tenant compte de la pose qui pourrait être réalisée en régie. David CHEVALLIER précise que cela permettrait également de réduire l'utilisation de la pelouse du terrain principal et que cette demande a déjà été formulée en 2013. Le conseil décide que ce dossier soit soumis à la prochaine discussion budgétaire en 2015.

## **Bâtiment 18/07/2014**

La commission s'est réunie le 18 juillet 2014. Une visite a permis de se rendre compte des besoins sur les lieux de l'école. Les coûts de remplacement de volets et leur mécanisation, l'exposition au soleil ainsi que les peintures de certaines classes seront soumis à la prochaine discussion budgétaire.

## **Communication**

La commission communication s'est réunie le 17 juillet dernier.

Sophie GEGU a été élu à l'unanimité Vice-Présidente de la commission.

En l'absence d'Eric JAMET, Laurent DINAND a présenté les différentes propositions des sociétés contactées pour le site internet qui proposent des sites similaires pour une administration par nos soins. Le conseil prendra une décision ultérieurement.

Compte Facebook : un compte Facebook a été créé pour la Maison de Santé. Ce compte devrait être consultable prochainement sur : [facebook.com/maisondesanté.varennessurloire](https://www.facebook.com/maisondesanté.varennessurloire)

## **ACHAT D'un panneau d'information électronique**

Michel LAMAND a présenté deux devis, Elan Cité (4 089€ HT) et STRAMATEL qui précise la température (5 700 €).

Sur proposition de la commission Communication, et après en avoir délibéré, le conseil municipal (15 voix pour et 3 abstentions) autorise l'achat d'un panneau d'information à affichage électronique à la société ELAN CITÉ pour un montant de 4 089 € HT, imputé en section d'investissement.

## **NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

**Nombre d'inscrits** : Suite à la réunion d'information sur la réforme des rythmes scolaires organisée par la mairie, 100 enfants sur les 170 que compte l'école primaire sont inscrits à ce jour pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

### **TARIFS des TAP – ALSH et AP du mercredi**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la commune s'est engagée à mettre en œuvre à la rentrée scolaire 2014/2015 des Temps d'Activités Périscolaires pour les enfants de l'école publique Urbain Fardeau.

Gilles TALLUAU, Maire, explique qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs « TAP » (temps d'activités périscolaires), les tarifs « ALSH » (accueil de loisirs) du mercredi et tarifs « AP » (accueil périscolaire) du mercredi.

En effet, sur l'emploi du temps hebdomadaire présenté en juin, on constate les modifications suivantes à la charge de la commune :

- 1 heure de TAP de 15h30 à 16h30 le lundi, mardi et jeudi
- 1 heure d'AP de 15h30 à 16h30 le vendredi ;
- 2 h 15 d'AP de 7h30 à 8h45 et de 11h45 à 12 h 45 le mercredi matin et midi ;
- 6 h 45 d'AL de 11h45 à 18 h 30 le mercredi.

Pour simplifier, et la facturation, et la compréhension des familles, il est proposé de garder les mêmes règles de facturation qu'actuellement, à savoir :

- Pour l'AP, même tarif forfaitaire par jour quel que soit le temps de présence matin, midi ou soir ;
- Pour l'ALSH du mercredi (6h45), même tarif forfaitaire par jour (repas inclus) compte tenu des charges incompressibles de fonctionnement (frais de restauration, activités...).

Pour information, Gilles TALLUAU précise que nos tarifs sont plus bas que la plupart des communes et que le prix de journée avoisine le prix de l'heure dans certaines communes du Saumurois.

De plus, à ce jour, il y a des incertitudes sur les financements de la CAF pour certains de ces nouveaux créneaux horaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- De fixer les tarifs « TAP » (temps d'activités périscolaires) à 10 € par enfant et par trimestre ;
- De ne pas modifier les tarifs « AP »
- D'appliquer les tarifs « AP » du lundi au vendredi
- De ne pas modifier les tarifs « ALSH » (accueil de Loisirs sans hébergement du mercredi et vacances)

En conséquence, le règlement de la Maison de l'enfance (modalités d'application des tarifs, horaires...) fait l'objet d'une refonte et sera applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Pour rappel, les tarifs sont délibérés en fin d'année pour être applicables au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

### **Achat d'un ordinateur pour le coordinateur avec refacturation à Allonnes et Villebernier**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la commune s'est engagée à mettre en œuvre à la rentrée scolaire 2014/2015 des Temps d'Activités Périscolaires pour les enfants de l'école publique Urbain Fardeau. A cette fin un poste de coordinateur va être mutualisé à compter du 4 août prochain avec les communes d'Allonnes et Villebernier. La convention pluriannuelle d'objectifs définissant la prestation proposée, dans ce cadre, par l'Association des Francas de Maine-et-Loire a été signée par les trois maires le 23 juillet dernier.

Cette convention indique que les collectivités devront fournir à l'intervenant des Francas un bureau, un PC portable ainsi qu'un téléphone portable.

Il a été convenu sous réserve de la validation des conseils municipaux respectifs que le pied-à-terre de la personne mise à disposition par Les Francas serait situé à Varennes-sur-Loire avec un bureau accessible dans les deux autres communes. Par ailleurs, la Commune de Varennes-sur-Loire va acheter le PC portable (un devis de 593.94 € HT) et la commune d'Allonnes va souscrire un abonnement pour une ligne téléphonique mobile avec accès Internet pour 23.00 € HT/mois et fourniture d'un smartphone pour un montant de 54.00 € TTC. L'ensemble de ces frais serait réparti à parts égales sur les trois collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition.

David CHEVALLIER a précisé qu'il aurait été préférable d'avoir un 2<sup>ème</sup> devis : d'autres devis seront demandés.

### **SIEML : Borne de recharge à l'usage des voitures électriques**

Le SIEML nous informe, que la commune de Varennes-sur-Loire a été retenue parmi les 118 premières communes de Maine-et-Loire susceptibles d'accueillir une borne de recharge en 2015-2016.

Les frais de fonctionnement seraient intégralement pris en charge par le syndicat. Le coût d'implantation d'une borne dite accélérée (22kVA) avec deux prises est estimé à ce jour à 10 635 € HT. Pour cet investissement, la commune participerait à hauteur de 25 % soit 2650 € HT.

Pour les communes intéressées, trois prérequis administratifs seront nécessaires afin d'entrer dans le dispositif (délibération de principe actant le transfert de la compétence IRVE au SIEML ; réservation de places sur le domaine public ; gratuité du stationnement).

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2013 concernant la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable au projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

### **SIEML Fonds de concours : Travaux de dépannages et d'entretien E.P.**

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours ;

La commune de Varennes-sur-Loire par délibération du Conseil Municipal **DECIDE** de verser les fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations de dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges ou d'armoires, suivantes :

EP361-14	date	Maintenance curative sur ouvrages n°	Lieu rue	TTC HT	Coût Total	FC à payer 75%
24	03/02/14	57, 61, 62, 56, 70, 74, 29, 144, 149, 157, 160, 161, 163, 164, 166, 145, 152, 154, 155, 162	Champ Bertain, la Paix, Jeu de Paume	TTC	1 253,53	<b>940,15</b>
35	18/02/14	71 et 83	Champ Bertain	TTC	184,90	<b>138,68</b>
36	01/04/14	75	Champ Bertain	TTC	128,30	<b>96,23</b>
37	17/04/14	12, 27	Terrien, Gare		240,19	<b>180,14</b>
38	04/04/14	22, 98	Aulnay	TTC	178,77	<b>134,08</b>

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

### **SIEML Fonds de concours : deux candélabres supplémentaires rue des Penats**

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 arrêtant le règlement financier applicable à compter de 2012 ;

La commune de Varennes-sur-Loire par délibération du Conseil Municipal **ACCEPTE** de verser les fonds de concours au profit du SIEML pour les opérations d'effacement des réseaux d'éclairage public suivants :

EP312	devis	Effacement réseaux	Lieu	HT	Coût Total	FC à verser 30%
361.12.03.06	16/07/14	2 candélabres supplémentaires	Rue des Penats	HT	4 281,99	<b>1 284,60</b>

Les modalités de versement seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 12 octobre 2014.

### **EFFACEMENT DES RESEAUX et arrosage automatique**

Michel LAMAND 2<sup>ème</sup> adjoint indique que tout est mis en œuvre pour que les abords de l'école soient terminés à la rentrée. Une étude est en cours concernant la pose de réseaux d'arrosage automatique, pendant que les tranchées sont ouvertes.

### **Ville et villages fleuris : réponse du conseil général**

Le conseil général n'a pas décerné de première fleur à apposer sur le panneau de la commune mais a retenu Varennes-sur-Loire parmi les 16 communes potentiellement labellissables Village Fleuri. Ainsi que le rappelait François BERNARD, vice-président de la commission environnement : « Pour obtenir ce label, le fleurissement est important, mais tout ce qui l'entoure, comme les économies d'eau, d'énergie ou le désherbage écologique est tout aussi important ».

### **Melissa (Internet)**

La réunion publique est reportée au 08/10/2014.

### **CCAS**

Sylvie BELLANGER a été élue Vice-Présidente au cours de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.